

Date de dépôt : 6 novembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Murat Julian Alder : Combien de nouveaux postes à l'Etat proviennent de l'OCE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 octobre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet de budget 2020 du Conseil d'Etat prévoit une augmentation de plus de 412 postes de travail.

Dans un article paru dans le GHI des 9 et 10 octobre 2019, le député Alberto Velasco dénonce le « copinage » et les « renvois d'ascenseur » et réclame du Conseil d'Etat que « chaque nouveau poste inscrit au projet de budget fasse l'objet d'une mise au concours et d'un processus d'engagement totalement transparents avec communication des évaluations ».

En réponse à ce député, le conseiller d'Etat Mauro Poggia, chargé notamment de l'OCE, a déclaré qu'« à l'Etat, tous les postes doivent être annoncés à l'office cantonal de l'emploi » et qu'il n'est « en aucun cas question d'augmenter les cadres ou les proches collaborateurs ».

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien y a-t-il eu d'engagements à l'Etat en 2018 et en 2019 ?*
- 2. Combien, parmi ces engagements, sont issus de l'office cantonal de l'emploi ?*
- 3. Existe-t-il des postes réputés « pourvus à l'interne » publiés sur le bulletin des places vacantes sans qu'il soit précisé que ces postes seront pourvus à l'interne ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons cette précision n'est-elle pas alors mentionnée ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Veillez trouver ci-après, point par point, les réponses à vos questions :

1. Combien y a-t-il eu d'engagements à l'Etat en 2018 et en 2019 ?

Pour l'administration cantonale, il y a eu 1'127 engagements en 2018 et 416 au premier semestre 2019.

2. Combien, parmi ces engagements, sont issus de l'office cantonal de l'emploi ?

723 personnes étaient issues de l'office cantonal de l'emploi en 2018 et 305 au premier semestre 2019.

3. Existe-t-il des postes réputés « pourvus à l'interne » publiés sur le bulletin des places vacantes sans qu'il soit précisé que ces postes seront pourvus à l'interne ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons cette précision n'est-elle pas alors mentionnée ?

En principe, il n'existe pas de postes réputés « pourvus à l'interne » publiés sur le bulletin des places vacantes sans qu'il soit précisé que ces postes seront pourvus à l'interne.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS